ACADÉMIE FRANÇAISE

Séance publique annuelle

Les Prix de Vertu

DISCOURS DE M. PAUL BOURGET

Aujourd'hui a eu lieu la séance publique annuelle de l'Académie française. C'est M. Paul Bourget, le célèbre romancier

M. PAUL BOURGET, *de l'Académie française*

converti au catholicisme, qui a prononcé le discours sur les prix de vertu.

LA VERTU EST UNE ÉNIGME

L'auteur a commencé, comme il fallait s'y attendre, par une petite étude sur la vertu qu'il appelle la plus étonnante des énigmes. Il constate que la splendide phénomène moral qu'elle constitue puisse être, suivant la théorie positiviste, le résultat d'une nécessité impérieuse de l'âme qui la pratique. Des philosophes déterministes comme Kant se sont sentis émus devant l'évidence du bien et du mal, entre lesquels l'homme peut choisir, et ont constaté « le mystère de cette réalité indiscutable : la conscience se soumettant à la loi, c'est-à-dire la vertu ».

Ce sont là des émotions très voisines du culte, comme un réveil de la vie religieuse qui s'ébauche dans des intelligences parfaitement étrangères à toute foi confessionnelle. Il n'est pas besoin d'avoir le génie d'un Taine ou d'un Kant pour les éprouver en présence de ce miracle moral qu'a toujours été, que sera toujours la vertu, même et surtout aux regards des incroyants.

L'ACTION SOCIALE DE LA VERTU

Pour ces motifs, la vertu est au-dessus de tout éloge et de toute récompense ; mais, dit l'orateur, s'il y a dans la vertu un élément mystique, voisin du surnaturel et supérieur à nos hommages, il en est un autre que nous avons mieux que le droit, le devoir de reconnaître parce qu'il relève de l'ordre civique. Une belle action a toujours les autres pour objet, et quand elle n'aurait d'efficacité que celle de la suggestion par l'exemple, elle représenterait encore un service social. Réduite à ce modeste domaine, l'institution des prix qui récompensent ces belles actions prend sa véritable et légitime valeur. Impuissants à juger du mérite, nous pouvons juger de l'utilité. Je voudrais essayer de vous montrer que cette idée du service social, que nous croyons si moderne, paraît bien avoir été celle de M. de Montyon, le pénalier en date de nos bienfaiteurs.

ÉLOGE DE M. DE MONTYON

A son tour, en suivant la tradition, M. Bourget fait, avec originalité, l'éloge de M. de Montyon, et interprète ainsi sa pensée en confiant le soin de récompenser la vertu à l'Académie :

La modicité des sommes attribuées par lui à des actes de vertu accomplis par des Français pauvres serait dérisoire, s'il avait pensé à multiplier ces actes par l'appât du lucre. Cette modicité, jointe au choix qu'il a fait de votre compagnie, Messieurs, la grande dispensatrice de renommée, prouve une intention plus haute. Confier à un corps de lettrés la mission de reconnaître et de proclamer les vertus des humbles, n'était-ce pas leur dire : « Cette civilisation dont vous êtes les plus heureux bénéficiaires, elle est sans cesse menacée par la sauvagerie des appétits, la cruauté des égoïsmes, la corruption des vices. C'est un édifice toujours ruiné, et toujours réparé. Par qui? Par les bonnes volontés des hommes de devoir, de ceux qui, subordonnant en eux l'individu à la cité, maintiennent intact le capital de la richesse humaine, le fonds moral dont toute société a besoin pour durer. C'est à vous, qui représentez l'intelligence dans cette société, de constater ce pouvoir de conservation et de reconstruction propres à la vertu ; à vous d'affirmer la connexité intime qui relie la plus haute culture au plus humble dévouement, puisque sans ce dévouement il n'y aurait pas de société, et que sans société il n'y a pas de culture. Comprenez-le. Dites-le. Soutenez-le, et faites rejaillir un peu de l'éclat que les lettres vous ont donné, sur ces obscurs héros du sacrifice dont l'effort silencieux est comme celui des manœuvres attachés à la machine dans l'intérieur d'un paquebot. On ne les voit pas travailler et eux-mêmes ils ne voient pas le vaisseau fendre les lames, et cependant cette marche hardie sur la grande mer, sous le vaste ciel, vers un lumineux horizon, c'est leur œuvre.

LES LAURÉATS

En passant en revue les actes récompensés par l'Académie, M. Bourget prétend montrer l'action sociale de la vertu en exercice :

Qui lutterait contre cette effrayante et coûtante propagande de dissolution? Des livres? des lignes? des décrets? Comme si jamais une page écrite, un discours ou un arrêté législatif avaient prévalu contre des mœurs! Qui donc? Tout simplement des humbles, comme ceux que vous couronnez, qui, par la seule puissance du sacrifice individuel, empêchent un foyer allumé de s'éteindre, une maison fondée, ne fût-ce qu'une chaumière, de crouler. La maladie et l'imprévoyance, l'égoïsme et l'inconduite sont là sans cesse qui conspirent à écraser la cellule familiale, là où elle vient de se former, et sans cesse le dévouement surgit pour la défendre, celui d'une pauvre femme ou d'un pauvre homme, d'un adolescent quelquefois, quelquefois d'un vieillard. C'est le duel, dans des conditions bien vulgaires, mais pourtant si tragiques, de l'éternel Ahriman et de l'éternel Ormuzd, de l'infatigable principe de destruction, et de l'infatigable principe de renouvellement.

J'ai choisi, comme les plus typiques, les cinq histoires que je vais vous conter, vous esquisser plutôt, dans leurs incidents essentiels. L'héroïne de la première, Mlle Félicité Boishardy, est des Côtes-du-Nord ; celle de la seconde, Mlle Françoise Conteau, habite le Maine-et-Loire. Mlle Jeanne Chaix, la troisième de ces cinq personnes, séjourne à Paris; la quatrième, Mlle Philoméne Pradine, en Lozère. Le cinquième des lauréats dont je veux vous entretenir est M. Gouvo, jardinier à Bougival. Cinq noms, cinq endroits, et c'est cinq fois, avec des variantes dans le malheur, la même monotone et poignante aventure : un ouvrier et une ouvrière qui s'unissent pour créer une famille, avec cette confiance dans la vie, que notre désabusement peut qualifier d'insensée, mais qui n'en demeure pas moins une des choses vénérables et pathétiques de ce monde.

Et avec une éloquence émue, M. Bourget raconte les dévouements inouïs d'une fille de 13 ans qui remplace sa mère morte et sauve un foyer de neuf personnes; d'une pauvre impotente qui recueille des orphelines et pourvoit à tous leurs besoins ; de deux jeunes filles encore qui élèvent leurs dix frères et sœurs, les deux mères étant devenues folles, enfin d'un ouvrier jardinier qui a donné l'exemple des plus hautes vertus familiales.

C'est la vertu « collaborant à maintenir dans la société une de ses lois fondamentales : *la famille* ».

M. Bourget la montre ensuite, collaborant « à la loi de charité, plus vaste et plus complexe ». Et il cite les actions admirables des époux Walaing, qui pauvres et ayant cinq enfants en ont adopté deux autres; de la bretonne Mathurine Galerne qui a élevé par charité 72 enfants, se plongeant parfois dans la plus complète misère pour soutenir des protégés même indignes.

LA VERTU AU SERVICE DES CLASSES

Les domestiques dévoués

M. Bourget examine ensuite les services sociaux rendus par la vertu aux classes, c'est-à-dire ces actes sublimes accomplis par des humbles envers des gens plus élevés dans la hiérarchie du monde et qui ne peuvent qu'apaiser l'antagonisme des classes.

Il s'exprime ainsi :

Les plus touchants sont fournis par des dévouements d'un ordre bien modeste, ceux des serviteurs à leurs maîtres malheureux. Plusieurs de vos prix ont été fondés pour les reconnaître. Le plus important, de la valeur de 5 500 francs, est le prix Savourat-Thénard. La femme à qui vous en avez attribué la plus grosse part est une demoiselle Isabelle Bourgeois, du Lonzac-Sannier, qui sert chez les mêmes patrons depuis trente-sept ans. Ensuite viennent un M. Besse, de Malzieu-Forain, en Lozère, attaché à la même ferme depuis trente-huit ans; une demoiselle Pélagie Brassard, à Douai, domestique dans une même famille depuis quarante-neuf ans ; une demoiselle Berthe Canbosse, qui a vingt-deux ans de service dans la même maison; une dame Chollois, à Paris, que ses maîtres gardent depuis trente-six ans; une demoiselle Laffitte, à Bayonne, qui n'a pas quitté les siens depuis vingt-sept ans. Je n'ai voulu vous citer que des chiffres. Songez au nombre de journées qu'ils représentent, et durant toutes les heures de toutes ces journées, les braves gens — que j'ai choisis entre vingt autres — n'ont pas cessé de prodiguer une inlassable sollicitude à des supérieurs le plus souvent déchus, attestant ainsi que l'âme populaire continue à recéler dans ses profondeurs, en dépit de temps de criminelles excitations, un sentiment inné de la hiérarchie, et à l'ennoblir de la plus admirable générosité. Ainsi pratiquée, la distinction des classes perd ce caractère de loi d'airain qui en rend quelquefois la constatation si douloureuse même aux esprits les plus rebelles aux utopies révolutionnaires.

LES ŒUVRES RÉCOMPENSÉES

M. Bourget passe aux œuvres couronnées.

C'est d'abord et toujours l'*asile des jeunes garçons infirmes et pauvres*, de la rue Lecourbe, tenu par les Frères de Saint-Jean de Dieu, qui obtient le prix Honoré de Saisy, de 9 000 francs.

Les orphelins de la mer

Vous avez, dit l'académicien, dans le même ordre de préoccupations, donné le prix Agémoglu, qui est de 4 000 francs, à l'*œuvre des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde*, et 6 000 francs sur le prix Buisson à l'*œuvre d'adoption des orphelins de la mer*. Le première de ces fondations se propose de recueillir les enfants des parents indignes, les petits voleurs, les petits vagabonds, les pupilles difficiles de l'Assistance publique. Depuis 1889, elle

TROIS ORPHELINS D'EROUY (COTES-DU-NORD)
S'ESSAYANT A LEUR FUTUR MÉTIER DE MARIN
(Œuvre actuelle de Bienfaits de l'Œuvre des orphelins de la mer)

a essayé de sauver de la sorte 2 500 enfants, et il semble bien que 92 % aient été en effet sauvés. L'*œuvre d'adoption des orphelins de la mer* recueille aussi des enfants délaissés, mais dans de tout autres conditions. L'officier supérieur qui l'a créé, en 1897, l'amiral Gicquel des Touches, s'est souvenu, dans sa retraite, de tant d'inscrits maritimes dont il avait vu la mort en mer ou à la suite des fatigues de la mer. Secourir les enfants de ces marins et les maintenir dans un milieu qui fasse d'eux plus tard des marins, comme les pères, tel a été son projet. Il l'a si bien réalisé qu'en 1904 — dans sa huitième année d'existence, — l'œuvre distribuait 27 225 francs à 254 orphelins, et l'année dernière 29 899 francs à 271. Le reste du prix Buisson est allé à une œuvre de prophylaxie morale et physique, bien digne d'être assimilée aux précédentes, quoique toute modeste encore. Il s'agit de l'*asile Anne-Marie*, fondé par une des filles d'un illustre confrère dont nous portons toujours le deuil, M. Alexandre Dumas.

Enfin, l'Académie a récompensé justement la *Ligue nationale contre l'alcoolisme*.

PÉRORAISON

Voici la très belle péroraison du grand romancier :

Messieurs,

En commençant ce discours, je vous rappelais le déconcertement de ces deux hardis constructeurs de systèmes que furent Hippolyte Taine et Emmanuel Kant devant l'énigme de la vertu dressée soudain sur le chantier de leur pensée. Ce désarroi leur a été souvent reproché comme un manque d'esprit scientifique. Après cette analyse du service social de la vertu, nous sommes en droit de dire que tout au contraire, ces philosophes n'ont jamais donné une preuve plus certaine que ce jour-là qu'ils possédaient vraiment cet esprit scientifique. Il consiste par essence dans la soumission absolue au fait. C'est la méthode qui a renouvelé du tout au tout, qui a créé plutôt, les sciences physiques et chimiques. C'est elle aussi qui renouvellera toutes les sciences morales et en particulier la sociologie, encore prisonnière de l'erreur du XVIIIe siècle, dont la formule a été donnée par Condorcet : « Le dernier pas de la philosophie, disait-il, est de déduire les constitutions et les lois sociales de la raison pure. » Nous disons, nous, que le premier pas de la science doit être de déduire les lois sociales de l'observation. Dans cette donnée tout expérimentale, la vertu devient l'épreuve de la vérité des doctrines, puisqu'elle est une et importante condition du maintien de santé de la société. Toutes les théories qui rendent l'homme moins capable de pratiquer la vertu sont donc fausses socialement, comme seraient fausses médicalement toutes les théories, même les plus ingénieuses, dont l'application rendrait un organisme malade plus malade et moins bien portant un organisme sain. Elles sont contraires à la nature. En insistant sur ce point comme j'ai fait, je ne crois pas, Messieurs, avoir trahi les intentions de M. de Montyon, de ce grand administrateur qui attacha tant d'importance à l'utilité, au sens profond de ce mot, et je crois avoir rendu le plus complet hommage à tous les gens de bien dont je vous ai signalé les actes en essayant de faire d'eux la preuve vivante de la vérité sociale qu'ils ont si bravement et si simplement pratiquée.

PRIX DE VERTU

PRIX MONTYON. — L'Académie a décerné : Un prix de *trois mille francs* : à Honorée Laurenceau, à Tours.

Six prix de *mille francs* : à Françoise Couteau, à Champtocé ; à Rosalie-Marie-Thérèse Euvrard, à Nancy ; à Julie Honée, à Paris ; à Charles Mignot, à Goury ; à Jean-Marie Pené, à Etel ; aux époux Welsing, à Paris.

Trois médailles de *cinq cents francs* chacune : à Marie Cadot, à Loiré ; à Mahomed ben Chaid Drici, à Thiaret (Oran) ; à Firmin Renard, à Dreux.

Dix-huit médailles de *trois cents francs* chacune : à Marie Archimbaud, à Vollore-Ville (Puy-de-Dôme) ; aux sœurs Marie, Augustine et Clotilde Andry, à Trépot (Doubs) ; à Anna Baquié, à Cahors ; à Marie-Stéphanie-Joseph Conpez, à Lestrem (Pas-de-Calais) ; à la dame Four, à Argelès-sur-Mer ; à Rose Gersoule, à la Cadière (Var) ; à la dame veuve Godefroy, à Sainte-Adresse ; à Guillaume-Marie Gouriô, à Bougival ; à Marie-Philomène Granier, à Saint-Chély-d'Apcher ; à Virginie Hayon, à Béthune ; à Angèle Jouillier, à Malay ; à Esther-Denise Leblanc, à Fontainebleau ; à Marie-Opportune Leclerc, à Saint-Georges-de-Bohon ; à Joseph Valère-Pierre Le Corguillé, au Havre ; à la dame Minery, à Paris ; à Aimée-Anne-Joséphine Mouchon, à La Ferté-sur-Amance ; à la dame veuve Priest-Vacher, à Charbonnières-les-Varennes ; à Marie Rouch, à Mende.

Trois médailles de *deux cent cinquante francs* chacune : à Léontine-Florentina Mouyren, à Marguerittes ; à Marie Gouaud-Saut, à Béziers ; aux époux Pioch, à Lodève.

Une médaille de *deux cents francs* : à la dame Valès, à Entables.

PRIX HONORÉ DE SAISY. — Ce prix, de la valeur de *neuf mille francs*, est décerné : au Fr. Jean-Paul (Asile des jeunes garçons infirmes et pauvres), à Paris.

PRIX MARIE-LAISNÉ. — L'Académie décerne six médailles de *trois cents francs* chacune : à la dame Bouchet, à Juillac ; à Aline Coco, à Conlions ; à François Denéchère, à La Tour-Landry ; à la dame veuve Pierre, à Bains-les-Bains ; à Félicie Teullière, à Cahors ; à Marie Vergnes, à Agen.

PRIX CAMILLE FAVRE. — Ces prix, de la valeur de *cinq cents francs*, sont attribués : à Léoa et Anna Baqué, à Bordes ; à Françoise Bernars, à Saint-Marc (Finistère) ; à Marie Blouin, à Saint-Laurent-du-Mottay ; à la dame veuve Bounave, à Saint-Cernin ; à Anna Bonlot, à Guéret ; à la dame veuve Boursat, à Paris ; à Pauline Brichard, à Cahors ; à Marie-Mélie-Alexandrine Broisbois, à Chanmergy ; à Louise Colligaon, à Stenay ; à Marie Conlon, à Dravell ; à Marguerite Cournier, à Aurillac ; à Louise Fercoq, à Moulix ; à Marie-Céleste-Aimée Fétu, à Saint-Elin ; à Elisabeth Gourdon, à Crance ; à Adolphe Hirat, à Chancenay ; à Julie-Marguerite Jourdan, à Réaumont ; à Baptistin Laul, à Forcalquier ; à Marie-Louise Leprieur, à Granville ; à Marie Majorel, à Rodez ; à Emilie-Marie Maurel, à Rodez ; à Marceline Montziols, à Villeneuve ; à Marguerite Neyrat, à Chalvignac ; à Rose Poupin, à Saint-Rémy ; à Evarista Prudhomme, à Cholet ; à Pauline Ramband, à Sigoyer ; à Marie Reynaud, à Massieu ; à Modeste Rongier, à Poitiers ; à Marie-Jeanne Rouneyre, au Fau-de-Peyre.

PRIX SOURIAU. — Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à Marie Gaillard, à Gatuzières.

PRIX ANONYME. — Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné à Césarine Bonnay, à Lons-le-Saulnier.

PRIX LELEVAIN. — L'Académie a décerné : un prix de *mille francs* : à Alice-Stéphanie Bertrand, à Paris.

Un prix de *cinq cents francs* : à la dame veuve Bastien, à Paris.

PRIX GEMOND. — Ce prix, de la valeur de *cinq cents francs*, est décerné : à Salvatori, à Paris.

PRIX LAUSSAT. — Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné : à la dame Vve Lamour, à Morâcs.

PRIX LETELLIER. — L'Académie a décerné un prix de *deux cent cinquante francs* : à Aglaé Guibal, au Vigan.

Un prix de *deux cents francs* : à Philomène Pradine, à Saint-Alban.

PRIX PELTIER. — Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné : à Anastasie-Marie-Rose Martrey, à Lamballe.

PRIX BOUTIGNY. — Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné : aux époux Lamare, à Bois-Colombes.

PRIX VARAT-LAROUSSE. — L'Académie a décerné : trois prix de *mille francs* : à Félicité Boishardy, à Pléneuf ; à Marie-Yvonne Courtès, à Ploubazlanec ; à Marie Desvergées, à Granville.

Un prix de *huit cent francs* : à Marie Tixier, à Sampigny-les-Maranges.

Une médaille de *cinq cents francs* : à la dame veuve Munzi, à Bastelica.

Une médaille de *trois cents francs* : à la dame Miot, à Créteil.

Une médaille de *deux cents francs* : à Marie Savaric, au Fau-de-Peyre.

PRIX RIGOT. — Ce prix, dont la valeur est de *deux mille francs*, est décerné : à la Ligue nationale contre l'alcoolisme, à Paris.

PRIX BUISSON. — L'Académie a décerné : Un prix de *six mille francs* : à l'œuvre de l'Adoption des Orphelins de la mer, à Paris, 5, rue Bayard.

Un prix de *cinq cents francs* : à l'Asile Anne-Marie, à Trégastel.

PRIX BAUSA-GESSIOME. — Ce prix, de la valeur de *trois mille francs*, est décerné : au Dispensaire général de Lyon, à Lyon.

PRIX LANGE. — L'Académie décerne six prix de *mille francs* chacun : à Jean-Victor Bernard, à Déneulignes ; à Ernest-Isidore Cantrelle, à Saint-Valéry-en-Caux ; à la dame Ducollet, à Asnières-sur-Oise ; à Jacques Jégou, à Pennarch ; à Charles Roignant, à Roncoff ; à la Sœur Saint-Sulpice, à Saint-Gilles-sur-Vie.

PRIX SAVOURAT-THENARD. — L'Académie a décerné : un prix de *mille francs* : à Isabelle Bourgeois, à Lous-le-Saulnier.

Six médailles de *cinq cents francs* chacune : à Besse, à Malzieu-Forain ; à Pélagie Brassart, à Douai ; Berthe-Marie-Louise Caubouc, à Tonnelns ; à la dame veuve Chollois, à Paris ; à Catherine dite Louise Laffitte, à Bayonne ; à la dame Lalanne, à Pontacq.

Cinq médailles de *trois cents francs* chacune : à la dame veuve Brossely, à Paris ; à Marie Castel, à Cherbourg ; à Eugénie Lamirault, à Nantes ; à Marguerite Marrou, à Portets ; à Jeanne Sorrieul, à Saint-Mars-sous-la-Futaie.

PRIX BLOUET. — L'Académie a décerné : Une médaille de *cinq cents francs* : à Augustine Camus, à Lorient.

Une médaille de *trois cents francs* : à Rosalie Meissonnier, à Marvejols.

PRIX PEROU. — L'Académie décerne deux prix de *cinq cents francs* chacun : à Marie-Jeanne Le Gall, à Kerfeunteun ; à la dame Vivien, à Luisant.

PRIX GRIFFAND. — L'Académie a décerné une médaille de *cinq cents francs* à Marie-Yvonne Le Meur, à Guingamp.

Une médaille de *trois cents francs* à Mélanie Cannes, à Conques.

PRIX GABIOU-CHARRON. — L'Académie décerne ce prix de *cinq cents francs* à Marin Moreau, à Grenoble.

PRIX AGEMOGLU. — Ce prix, de la valeur de *deux mille francs*, est décerné : à l'œuvre des enfants abandonnés ou délaissés de la Gironde, à Bordeaux.

PRIX PILLIOT. — Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné : à la dame veuve Secquepé, à Thiembronne.

PRIX GENIN. — Ce prix, de la valeur de *quatre cents francs*, est décerné à Jean Brun, à Fontans.

PRIX AUBRIL. — L'Académie décerne ce prix de *cinq cents francs* : à Perrine Mainguy, à Paris.

PRIX MARY-HYLAND. — Ce prix, de la valeur de *huit cents francs*, est décerné : à la Société des Secouristes français, à Paris.

PRIX JULES FAIVRE. — L'Académie a décerné : deux médailles de *cinq cents francs* chacune : à la dame veuve Allène, à Toulouse ; à la dame Brajon, à Pargny-la-Dhuys.

PRIX MAUGENET. — L'Académie a décerné un prix de *cinq cents francs* : à Gustave-Emile Ledé, à Hernicourt.

Un prix de *quatre cents francs* : à la dame veuve Petit, à Tonvre.

PRIX REINE-POUX. — Ce prix, de la valeur de *mille francs*, est décerné : à Jeanne Chaix, à Paris.

PRIX SALOMON. — Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné à la dame Barras, à Audruicq.

PRIX PASSEMARD. — Ce prix, de la valeur de *sept cents francs*, est décerné : à Maria Farges, à Chenaillers-Mascheix.

PRIX LECOQ-DUMESNIL. — Ce prix, de la valeur de *huit cents francs*, est décerné à Marie Ramard, à Dinan.

PRIX EMILE ROBIN. — Ce prix, de la valeur de *onze cents francs*, est décerné à Joséphine-Julie Vandemerghel, à Lille.

PRIX GOUILLY-DUJARDIN. — Ce prix, de la valeur de *trois cents francs*, est décerné : à la dame Rousset, aux Laubies.

Le rapport du secrétaire perpétuel

Suivant l'usage, M. Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française, a lu son rapport sur les concours de l'année 1906.

LE PRIX D'ÉLOQUENCE

C'est le plus ancien de ceux que décerne, dans l'ordre intellectuel, l'Académie. L'illustre compagnie avait proposé pour sujet cette année : Alfred de Vigny. M. Boissier en signale l'intérêt et il loue les lauréats, MM. Maurice Masson et Firmin Roz, d'avoir su montrer le grand poète « accomplissant la même évolution du pessimisme à la pitié, de la pitié à l'espérance, et finissant par une confiance entière dans l'avenir de l'humanité. » Chez M. Masson, il y a plus de souffle et d'éclat; plus de psychologie et de profondeur chez M. Firmin Roz; la forme du premier est plus oratoire; le style de l'autre est plus personnel.

On trouvera plus loin la liste des nombreux prix donnés à des ouvrages très différents, et dont M. Boissier marque la valeur respective d'un trait sûr.

Il loue notamment les poètes lauréats du prix Archon-Despérouses, et M. François Fabié, bien connu des lecteurs du *Mois*, et qui obtient le prix Née pour l'ensemble de ses œuvres poétiques.

Une mention particulière est attribuée au grand travail du général Bonnal : *l'Esprit de la guerre moderne* qui ne répondait peut-être pas exactement au programme du concours Gobert, mais que sa haute valeur a fait choisir cependant par l'Académie pour le premier prix. Le second est décerné à M. Madelin, l'historien de la *Rome de Napoléon*.

Citons encore parmi les ouvrages auxquels s'est plus spécialement arrêté M. Boissier : *Le dernier carnet de route du colonel Klobb. La crise patriotique* de *M. Bocquillon*, ce livre courageux d'un instituteur dont la *Croix* a parlé en son temps.

Voici les passages du discours de M. Boissier, où il est question de ces deux ouvrages :

Le dernier carnet de route du colonel Klobb, tué en Afrique il y a sept ans, en faisant plus que son devoir, vient d'être publié par sa veuve, qui ne veut pas qu'on oublie la mort admirable de son mari. Le livre est intéressant; il donne l'idée d'une noble nature, douce et ferme à la fois, et nous étions prêts à le mettre sur nos listes, lorsqu'un scrupule nous est venu. C'est une règle chez nous, et assez ancienne, qu'en général nous ne couronnions pas un ouvrage, après la mort de celui qui l'a composé. La règle est sage : l'Académie a craint les embarras où elle pourrait être engagée pour chercher à qui la récompense doit être remise, quand l'auteur n'est plus là pour la recevoir. Cette année même nous la maintenons avec regret pour les lettres de Mme Delzant, qui sont d'une plume si fine et d'une âme si droite, et pour les souvenirs si curieux du général Faverot de Kerbrech. Mais en présence du *Carnet de route du colonel Klobb* notre rigueur a fléchi.

Nous venions de lire le récit officiel de sa mort, qu'on a eu soin de transcrire aux dernières pages du volume : nous avions vu comment, arrivé en face de la mission Voulet, qui s'était révoltée et qu'il était chargé de poursuivre, après avoir pris ses dernières dispositions et ordonné à ceux qui l'accompagnaient de ne pas répondre au feu d'ennemis, qui étaient des compatriotes, il s'avança au-devant des balles, en se contentant, pour toute défense, de faire élever devant lui le drapeau tricolore. Et c'est précisément cette fin héroïque, si digne par elle seule d'une récompense, qui servirait de raison pour ne pas le récompenser! Ce serait une injustice absurde, et dût-on nous accuser d'inconséquence, nous ne sommes pas résignés à la commettre.

A côté de ces récits militaires, écrits par des officiers et qui sont un enseignement du patriotisme par l'exemple, l'Académie a placé le livre d'un instituteur qui est animé du même esprit, et par une route différente arrive au même but. Nous sommes tous affligés et humiliés de la campagne qui se fait aujourd'hui chez nous contre l'idée de la patrie. Il y a donc des gens qui ne veulent pas qu'on l'aime, et qui défendent de la servir! Il est vrai qu'ils ont soin de se couvrir de prétextes honorables et d'afficher de beaux sentiments. Ils invoquent l'amour de la paix ; mais un homme d'esprit, qui est aussi un fin politique, leur a très justement répondu : « Il ne suffit pas de bêler la paix pour l'avoir », il faut pouvoir la conquérir et se tenir prêt à la conserver. Dans cette lutte misérable contre le patriotisme, ce ne sont peut-être pas les plus violents qui me semblent les plus dangereux. J'ai peine à croire que ceux qui conseillent sans ménagement aux vaincus de se mettre dans les mains des victorieux, et de victorieux insatiables, que les Français qui osent dire que le spectacle de la France périssant victime de sa folle générosité les remplirait d'admiration parviennent à faire beaucoup de prosélytes.

Il faut redouter plutôt les timides, — disons les lâches — ceux qui restent neutres dans un conflit d'où dépendent les destinées de la France, qui ferment les yeux quand il faudrait les ouvrir, qui se taisent quand il devrait parler. Aussi avons-nous été particulièrement frappés du livre d'un homme de cœur, qui dit ouvertement ce qu'il pense, sans se préoccuper des colères qu'il va soulever, qui non seulement signale le danger mais nous indique où il se trouve. Il craint que l'école primaire n'abandonne les traditions de Duruy et de Jules Ferry, qu'elle ne se défende pas comme elle le devrait contre des doctrines coupables; il lui rappelle que c'est son devoir de nous faire des citoyens qui aiment leur patrie, et que ce devoir est devenu plus rigoureux depuis qu'on a fait le vide autour d'elle et qu'elle n'a presque plus de concurrents. Ce courage, si rare de nos jours, nous a paru mériter une récompense, et voilà pourquoi nous avons mis sur notre liste, et à un bon rang, le livre sur *La crise du patriotisme à l'école*, de M. Bocquillon.

PRIX LITTERAIRES

PRIX D'ÉLOQUENCE (4 000 francs). — *Alfred de Vigny*, par MM. Masson et Firmin Roz.

PRIX MONTYON (19 000 francs à partager). — Deux mille francs : M. Anatole Le Braz : *Le théâtre celtique*.

Quinze cents francs : *Récits d'Afrique* — *Sidi Brahim*, par M. le lieutenant P. Azan ; — *La crise du patriotisme à l'école*, par M. E. Bocquillon.

Mille francs aux ouvrages suivants : *Dernier carnet de route*, par M. le colonel Klobb ; — *La philosophie pratique de Kant*, par M. V. Delbos ; — *Excursions à travers les métiers*, par M. P. Calmettes ; — *Héros trop oubliés de notre épopée coloniale*, par M. V. Onofrio.

Cinq cents francs : *L'ironie*, par M. J. Messny ; — *Ames vaillantes*, par Mme Leroy-Allais ; — *Comment s'en vont les reines*, par Mme Colette Yver ; — *La Durmellière*, par Mme Desbrière ; — *Les Kodourques*, par M. F. Maratuech ; — *La vie et les prophéties du comte de Gobineau*, par M. R. Dreyfus ; — *La mensonge du féminisme*, par M. Th. Joran ; — *Inétiaties féminines*, par M. Max Turmann ; — *Le frère Salomon*, par l'abbé Chabagnon ; — *Hélène de Jouvrier*, par M. R. Marrau ; — *De Mores à Roosevelt*, par M. de Barral-Montferrat ; — *Mahé de la Bourdonnais, et la Compagnie des Indes*, par M. Hubin ; — *Saint Pavin, évêque de Nois (384-434)*, par M. A. Baudrillart ; — *Récits militaires d'Alsace*, par M. le comte de l'Aigle ; — *Discours d'un capitaine à ses soldats*, par M. le capitaine Jacob ; — *Mon tiers*, par M. le commandant Montaigne ; — *La Guyane inconnue*, par M. A. Boudreaux ; — *La Comédie et les mœurs sous la Restauration et la Monarchie de juillet*, par M. Ch. des Granges ; — *D. A. Affre, archevêque de Paris*, par M. l'abbé Alazard ; — *La famille dans l'antiquité israélite*, par M. Lévy.

PRIX JUTEAU-DUVIGNEAUX (2 500 francs). — Quinze cents francs : M. Henri Dabosna : *Nouvelles*. — Cinq cents francs : *Jean-Gabriel Perboyre*, par M. de Montbrun ; — *La science considérée comme force morale*, par M. le vicomte de Bourbon-Busset.

PRIX SOBRIER-ARNOULD (5 000 francs). — Mille francs : M. Hogan : *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin* ; — M. André Tardieu : *Questions diplomatiques de l'année 1904*.

PRIX FURTADO (de Bayonne) (1 000 francs). — Cinq cents francs : M. le commandant Picard : *Decaporte et Moreau* ; — MM. Bolon Mémos, D. Belleguarde, A. Duval et Georges Sylvain : *Auteurs haïtiens*.

PRIX FABIEN (3 200 francs). — Mille francs : M. Octave Noël : *Histoire du commerce du monde*. — Six cents francs : *Les chemins de fer coloniaux en Afrique*, par M. de Rinty ; — *La Nouvelle-Zélande*, par M. le comte de Courcy. — Cinq cents francs : *Sur les grandes routes d'e Russie*, par M. P. Labat ; — *Site et monuments de France*, par le Touring-Club.

PRIX CHARLES BLANC (2 400 francs). — Quatre cents francs : M. Gauthier : *La vérité et la caricature*. — Cinq cents francs : *Les basiliques chrétiennes*. — *Les églises romanes*. — *Les églises byzantines*. — *Les églises gothiques*, par M. Bréhier ; — *Versailles*, par M. A. Bertrand.

PRIX GOBERT (10 000 francs). — Grand prix : M. le général Bonnal : *L'esprit de la guerre moderne* ; — second prix : M. L. Madelin : *La Rome de Napoléon*.

PRIX THÉROUANNE (4 000 francs). — Mille francs : *Études sur les armées du Directoire*, par M. Marion ; — *Le cardinal Louis Aleman*, par M. G. Pradour. — Cinq cents francs : *La XXIe série et les guerres de la Réforme en Berry*, par M. le vicomte de Baignot ; — *François Rakoczi II, prince de Transylvanie, (1676-1735)*, par M. Emile Hoan ; — *Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, (1491-1543)*, par M. L. Bourdilly ; — *Le garde des sceaux Lamoignon et la réforme judiciaire de 1788*, par M. Marion.

PRIX BORDIN (3 000 francs). — Mille francs : *Madame Récamier et ses amis*, par M. Rocoan Maunoir ; — *Mme de Charrière et ses amis (1740-1805)*, par M. Ph. Godet. — Cinq cents francs : *George Sand et sa fille*, par M. S. Rocheblave ; — *Une ville d'eau anglaise au XVIIIe siècle*, par M. A. Barbeau.

PRIX MARCELIN GUERIN (5 000 francs). — Mille francs : *N. Hawthorne*, par M. L. Delaisne ; *L'esprit du temps*, par M. M. Salomon ; — *Essai d'une psychologie de l'instinct conservatrice* ; — *Les crises belliqueuses*, par M. J. Barroux. — Quatre prix de cinq cents francs aux ouvrages suivants : *Terres françaises*. — *Bourgogne*. — *Franche-Comté*. — *Nerbonnaise*, par M. Morton-Fullerton ; — *Histoire de l'esprit public en Roumanie*, par M. Pompilio-Eliade ; — *La grande poésie romantique en Pologne*, par M. G. Sarrazin ; — *Le drame naturaliste en Allemagne*, par M. Benoist-Hanappier.

PRIX LANGLOIS (3 400 francs). — Huit cents francs : *T. Gompers*. — *Les penseurs de la Grèce, histoire de la philosophie antique*, traduit par M. A. Reymond. — Cinq cents francs : G. *Nervero* — *Grandeur et décadence de Rome*, traduit par M. G. Mauny. — Cinq cents francs : *Les sonnets portugais d'Elizabeth Barret Browning*, traduit par M. F. Henry ; — *William James* — *L'expérience religieuse*, traduit par M. Franz Abauzit.

PRIX SAINTOUR (2 000 francs). — Mille francs : *L'originalité de Gottfried de Strasbourg*, par M. F. Piquet ; — *Le troubadour Guiraut Riquier*, par M. J. Anglade.

PRIX ARCHON-DESPEROUSES (2 500 francs). — Mille francs : *Portances*, par M. A. Dupouy. — Cinq cents francs : *La maison des Glycines*, par M. E. Drapax ; — *Les haltes sereines*, par M. O. Daulnet ; — *Sonates au bleuet de lune*, par M. A. Prouvost. — Mentions honorables à Mme de Bayle, à MM. Thérion de Montaugé, Joseph Boec et J. de La Jaline.

PRIX ESTRADE-DELBOS (8 000 francs) : M. Emile Bergerat.

PRIX TOIRAC (4 000 francs) : M. J. Richepin, *Don Quichotte*.

PRIX NEE (5 500 francs) : M. F. Paris.

PRIX BOTTA (8 000 francs) : MM. Georges Vicaire et René Boylesve.

PRIX VITET (2 900 francs) : M. E. Ron.

PRIX MAILLE-LATOUR-LANDRY (1 200 francs) : M. L. de Rodat.

PRIX LAMBERT (1 600 francs) : Mme Vve Amédée Pigeon.

PRIX MARMIER (850 francs) : M. Constant Améro.

GRANULES du VOSGES-TOUX-GRIPPE 36

GUERRE & MARINE

MOUVEMENT DE NAVIRES

Les croiseurs-cuirassés *Montcalm*, *Gueydon* et *Dupetit-Thouars*, venant d'Extrême-Orient, sont arrivés à Bizerte.

ÇA & LÀ

Morts d'hier

*M. de Brondeau, à Villeneuve-sur-Lot. Il avait fondé et donné un asile de nuit à Agen, sa ville natale. — Mme Jean Paillet, femme du conseiller général de l'Aisne, au château de Vaires (Seine-et-Marne). — M. Albert Crain, 65 ans, président honoraire du tribunal civ